

P R E A V I S No 43

Pour une démocratie participative de quartier à Renens –
Conseillers communaux-relais

Renens, le 14 juin 2004/jdlmc

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S ,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

En date du 3 octobre 2002, Mme la Conseillère communale Tinetta Maystre et consorts ont déposé une motion sous le titre de "Pour une démocratie participative de quartier". Les motionnaires précisait leurs pensées en ajoutant un sous-titre "Renens carrefour d'idées, annonce le slogan. Et si on allait à la pêche aux idées dans les quartiers ?". D'une part, les motionnaires émettent le souhait d'une accentuation et d'une meilleure coordination des mesures déjà prises et, d'autre part, ils aimeraient mieux faire "coller" les projets aux besoins des habitants en les faisant mieux participer, là où ils habitent.

La Municipalité a examiné avec attention le contenu de la motion et propose quelques solutions. L'une d'entre elles vise à impliquer les membres du Conseil communal. Elle justifie l'engagement de quelques frais non prévus. L'idée émise, pour qu'elle fonctionne, doit être acceptée par tous les conseillers et conseillères et c'est la raison pour laquelle la Municipalité a décidé de déposer un préavis en lieu et place d'un rapport dans la mesure où il est sollicité une décision du Conseil communal.

De prime abord, il faut féliciter et remercier les motionnaires pour le caractère très actuel de leur requête qui correspond à la fois au souci des habitants et à celui des Autorités, dont le but premier est, comme relevé très justement dans le texte de la motion, d'améliorer par tous les moyens la qualité de vie à Renens.

Introduction

La Municipalité se permet tout d'abord de rappeler quelques axes de sa politique en la matière. Dans ses deux derniers programmes de législature, la Municipalité a marqué sa volonté de mettre en place une démarche de type "Agenda 21". Plusieurs actions concrètes ont été menées dans ce sens (économies d'énergie, amélioration des transports publics, ...). De plus, dans le domaine qui nous préoccupe plus spécifiquement dans la présente réponse, nous nous permettons de reprendre un extrait du programme de législature 2002-2006 :

"Relation avec la population et communication

Finalement, la Municipalité tient à persévérer dans sa politique de transparence en restant au service de la collectivité, en étant proche des citoyens et des entreprises. Pour ce faire, elle va mettre en place des occasions concrètes de réaliser sa volonté :

1. Organiser des séances d'information publiques, de proximité, assumées par la Municipalité et les chefs de service de l'Administration, afin de répondre aux préoccupations et aux questions de la population. La première séance sera consacrée à la présentation du présent programme. Les séances organisées seront générales ou ciblées sur un quartier, de manière à mieux cerner les attentes de chacun;
2. Maintenir sa présence formelle et annuelle sur la place du Marché ;
3. Reprendre les contacts avec les entreprises et intensification de ceux avec les sociétés, les associations, les CFF, etc.;
4. Promouvoir une véritable politique en matière de développement durable en organisant des rencontres avec la population, les écoles, les sociétés, associations, entreprises, etc.;
5. Organiser des séances régulières d'information à l'intention du Conseil communal, par exemple les TL, le Service de l'Aménagement du Territoire (SAT),
6. Lausanne Région (COREL);
7. Mettre en place des rencontres régulières avec les députés de la Commune et, selon les circonstances, avec ceux de l'arrondissement ou de la région;
8. Améliorer l'accueil des nouveaux habitants en leur offrant, à leur arrivée, une documentation utile sur la Commune."

La majorité des objectifs cités a été réalisée. L'Exécutif a pris le soin d'intégrer les habitants des quartiers dans les projets d'envergure. Il n'est pas inutile de rappeler quelques dossiers pour mémoire.

Dès les premiers balbutiements du plan de quartier P 33 «En Broye», les habitants des chemins de Broye, de la Bruyère, de Saint-Georges et de Bourg-Dessus ont désigné une délégation qui a participé activement tant à l'élaboration du plan de quartier qu'aux séances de suivi du chantier. Cette présence a permis aux délégués d'une part, d'émettre des souhaits qui ont été respectés dans toute la mesure du possible et d'autre part, de renseigner les autres riverains, en véhiculant des informations correctes.

Le bilan de l'expérience est tout à fait constructif.

Le Plan Général d'Affectation (PGA) a fait l'objet d'une exposition publique, avant d'être soumis à l'examen préalable du Canton. Cette présentation n'avait aucun caractère obligatoire, mais elle a permis aux citoyens de connaître l'avenir urbanistique de leur quartier et de se manifester. La Municipalité a pu tenir compte de remarques pertinentes dans le cadre du suivi du dossier.

Le bilan est positif, puisque, sans cette consultation, les remarques auraient surgi lors de la mise à l'enquête et engendré des retards.

Le projet de mise à double sens de l'avenue du 14-Avril a donné lieu à des séances publiques d'information pour les riverains, qui ont été informés du projet dès le résultat des premières études et qui continueront à l'être tout au long de l'avance du dossier. Leurs remar-

ques sont précieuses pour prendre la température de la population sur un sujet éminemment sensible.

De même, le dossier des zones 30 et de rencontres a fait l'objet de 8 séances de présentation aux habitants des quartiers concernés qui ont été parfois fort animées et toujours constructives. Les remarques ont été soigneusement protocolées pour être reprises lors de la mise en œuvre de chaque site.

Dans le cadre de la mise en valeur de la parcelle «En Belle Vue», les voisins ont été tenus au courant des intentions municipales lors de séances d'information, organisées à leur intention. De plus, un habitant du quartier et un représentant du Conseil communal ont participé, comme membres à part entière du collège d'experts qui a examiné les projets des concurrents. Les riverains continueront à être associés à la démarche jusqu'à son terme.

En matière d'urbanisme, il est utile de rappeler ici l'existence de la Commission consultative du même nom, formée de citoyens, qui siègent en compagnie de conseillers communaux et qui sont appelés à donner leur avis sur l'urbanisation de la Ville.

La constitution de la CISE, puis les démarches concrètes menées par cet organisme, vont aussi dans le sens souhaité.

Dans le domaine de la communication, "Renens infos" et le site Internet communal sont des outils importants pour informer et sensibiliser la population. Ces deux médias sont largement lus et consultés. Ils suscitent des réactions ou des demandes de compléments d'information.

Au chapitre de l'actualité, sous le titre de marketing urbain, il a été effectué une enquête de "satisfaction", sous forme d'un questionnaire adressé l'automne dernier à un échantillon représentatif de la population, choisi notamment par quartier. Cette enquête a été réalisée par les Hautes Ecoles de Gestion de Neuchâtel, Vaud et Valais, sous la responsabilité du professeur N. Babey. Cette étude concerne aussi les villes de La Chaux-de-Fonds, Fribourg, Sierre ainsi que la région de cette dernière. En ce qui nous concerne, les résultats partiels de cette consultation sont actuellement connus. Une analyse précise permettra à la Municipalité de mieux sentir les attentes et les préoccupations des habitants et de les prendre en compte dans ses décisions. A cet effet, il a été décidé que les responsables de l'enquête et les membres de la Municipalité se retrouvent deux jours en septembre prochain. A l'issue de ce séminaire, il sera possible d'établir un catalogue de mesures concrètes qui s'inscriront pleinement dans le contexte des propositions émises dans le présent préavis.

Le but de cette énumération vise à rappeler qu'à Renens, même si les choses ne sont pas cataloguées sous l'appellation de "développement durable" ou de «démocratie participative», elles se font maintenant tout naturellement.

Ceci étant dit, tous les objectifs fixés n'ont pas été atteints et certains que partiellement. Dès lors, il y a lieu de renforcer encore la démarche.

Démocratie participative de quartier

Lors d'un séminaire organisé en mai 2003, la Municipalité a mis la démocratie participative au centre de ses préoccupations. Pour ce faire, elle s'était assurée la participation de Mmes Christine Ziegler et Lili Monteventi, toutes deux responsables du projet "Quartier 21" mené

par la Ville de Lausanne. Elles avaient présenté le sujet sur la base des expériences menées à Bâle et à la Chaux-de-Fonds ainsi que du projet développé à Lausanne.

- **Bâle : Werkstatt Basel**

Dans la Cité rhénane, 38 ateliers de quartiers ont été mis sur pied par le Canton, en 1998 déjà, pour faire face à un exode de la population, qui délaissait le centre-ville. Les propositions et remarques d'un millier de personnes environ ont débouché sur l'élaboration de 200 mesures prises en vue d'augmenter durablement la qualité de la vie à Bâle. Ce sont notamment de nouveaux logements, des zones piétonnes et une plage le long du Rhin.

- **Lausanne : Quartiers 21**

L'expérience de Bâle a servi de modèle à la Ville de Lausanne. Ainsi, durant le printemps et l'été 2003, Lausanne a mis sur pied une vaste opération de consultation de ses habitants. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du concept du développement durable.

Pour ce faire, la Ville a été divisée en 10 secteurs. Dans chaque secteur, deux séminaires de consultation ont été organisés, afin de recueillir les propositions des habitants. Ces dernières ont ensuite été triées et répertoriées par thèmes pour déboucher sur des projets concrets. Le résultat sera connu dans le courant de 2004.

De manière générale, Mmes Monteventi et Ziegler ont souligné qu'il n'existait pas de solutions miracles ou de recettes standards lorsque l'on mène une telle expérience. Il faut chaque fois construire une nouvelle méthode en fonction du contexte du projet ainsi que l'environnement socio-économique dans lequel il s'inscrit.

Les expériences menées dans les villes citées ont été coûteuses et ont demandé un investissement fort important.

La Municipalité estime que dans notre Ville, il faut tenir compte de plusieurs éléments spécifiques, qui sont notamment la situation financière, la diversité de la population, le nombre important de sociétés, de groupements et d'associations, et surtout les procédures déjà mises en place.

Les exemples bâlois, lausannois et chaux-de-fonniers correspondent sans doute mieux à des centres urbains qu'à des cités de moyenne importance, dans lesquelles il faut renforcer l'esprit local pour réserver celui de quartier à des sujets bien spécifiques.

Par ailleurs, la mise sur pied d'ateliers localisés est une démarche lourde et coûteuse et dont les résultats sont longs à être connus (environ deux ans à Lausanne).

Il faut également éviter l'écueil qui viserait à supplanter le Conseil communal par la création de comités de quartiers, habilités à solliciter directement la Municipalité.

Dès lors, la Municipalité a décidé de renoncer à mettre en place une structure trop conséquente.

Descriptif du projet

Forte de toutes les constatations qui précèdent, dans le respect de son programme de législation et en tenant compte des souhaits des motionnaires, la Municipalité se propose d'axer ses efforts dans quatre directions, dont l'une exige une participation concrète des membres du Conseil.

1. La Municipalité continuera à organiser des séances d'information publiques sur des sujets spécifiques.
2. Dans le cadre d'une véritable politique en matière de développement durable, il sera aussi organisé des séances particulières à l'intention des sociétés, des associations, des entreprises, des écoles, etc.
3. Pour une meilleure information et sensibilisation de la population, une rubrique particulière, intitulée "Agenda 21 local", sera créée sur le site Internet www.renens.ch. Cette rubrique comprendra des informations générales ainsi qu'un accès à divers documents tels que les préavis, les communications de la Municipalité au Conseil et les procès-verbaux de ce dernier.
4. Mise en place de Conseillers communaux-relais.

Ce dernier point, repris d'une idée concrétisée par la Ville de Vevey respecte largement le rôle dévolu aux membres du Conseil communal mais implique un investissement particulier de ceux-ci.

Concrètement, il s'agit de :

- confier aux membres du Conseil le rôle de relais entre la population et la Municipalité;
- créer une rubrique dans le site de la Commune intitulée : "Participation des habitants à la vie politique de Renens";
- mettre la liste des conseillers communaux par quartier, avec leur adresse, leur photo et leurs coordonnées téléphoniques ou une adresse électronique (voir annexe : Répartition géographique des conseillers communaux par quartier);
- offrir à chaque habitant la possibilité de faire des propositions au nom d'une association, d'un quartier, d'un groupe de citoyens, à la Municipalité par l'intermédiaire d'un conseiller communal-relais. Le groupe doit être constitué de trois personnes au minimum. Les propositions seront soumises à la Municipalité par le biais d'une question, d'une interpellation ou d'une motion déposée au Conseil communal;
- fournir aux conseillers communaux le soutien nécessaire pour leur permettre de faire de l'information dans leur quartier (copies de documents, mise à disposition de locaux, etc.) ;
- mettre en place une campagne d'information en diffusant largement les informations ci-dessus auprès de la population, des associations et groupements, afin qu'ils connaissent et utilisent ce moyen aisé de communication.

Une telle opération nécessite l'engagement de certains frais qui ne peuvent pas être absorbés par le budget prévu pour cette année. Il s'agit :

▪ Mise en place d'une page spéciale sur le site, y c. le graphisme :	fr.	3'000.—
▪ Soutiens divers (locations de salles, copies de documents, ...)	fr.	3'000.—
▪ Campagne d'information (Dépliants, tous ménages, affichettes, etc.)	fr.	12'000.—
▪ Divers :	fr.	<u>2'000.—</u>
▪ Total :	fr.	<u>20'000.—</u>

Conclusions

Peu exigeante, tant en terme de ressources financières qu'humaines, la proposition ci-dessus permet à un groupe de trois citoyens au moins de porter leurs préoccupations, qu'elles soient d'ordre général ou propres à un quartier, à la connaissance de la Municipalité qui prendra position, dans les délais prévus par le règlement du Conseil. La réponse, plus personnalisée que dans la solution lausannoise, devrait également, selon l'importance des objets, intervenir plus rapidement.

Cette proposition présente l'avantage de mettre à contribution les structures déjà en place, sans en créer d'autres et de renforcer le rôle essentiel des conseillers communaux, élus du peuple, et celui des associations et groupements, en tant qu'interlocuteurs privilégiés des conseillers communaux.

Par ailleurs, la Municipalité, comme indiqué, continuera dans la voie qu'elle s'est fixée dans le cadre de diverses consultations; elle accentuera ses efforts dans la démarche visant à instaurer un véritable « Agenda 21 local » et, pour ce faire, elle améliorera notamment la coordination de ses actions.

—

La Municipalité estime ainsi avoir répondu à la motion, déposée le 3 octobre 2002 auprès du Conseil communal, par Madame la Conseillère communale Tinetta Maystre et consorts.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S ,

Vu le préavis No 43 de la Municipalité du 14 juin 2004,

Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. **Accepte** de participer activement à la mise en place de Conseillers communaux-relais en rendant publiques leurs coordonnées, photo, nom, prénom, et quartier de domicile, avec également le numéro de téléphone ou fax, ou portable ou mail.

Cette action occasionnera des frais supplémentaires non prévus au budget 2004. Les dépenses seront justifiées au moment du bouclage des comptes.

2. **Considère** que la Municipalité a répondu à la motion de Mme la Conseillère communale Tinetta Maystre et consorts pour une démocratie participative de quartier à Renens.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 juin 2004

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

A.-M. DEPOISIER (L.S.)

J.-D. LEYVRAZ

Annexe : Répartition géographique des conseillers communaux par quartier

Membres de la Municipalité concernés : Mme la Syndique
M. Raymond Bovier
M. Jean-Jacques Ambresin